

De: Louise Morand

Envoyé: Mercredi 21 mai 2025 11:46

À: Maloney, Kim <kim.maloney@bape.gouv.qc.ca>

Objet: Document à soumettre à la consultation

Bonjour à vous,

Voici un document que j'aimerais soumettre à la commission. Il s'agit d'un rapport d'Hydro-Québec présenté à la Régie de l'énergie en 2019, faisant mention des pertes énergétiques occasionnées par le transport de l'électricité.

Ce document permet de mettre en perspective les allégations d'Hydro Québec concernant les pertes d'énergie occasionnées par le transport d'électricité sur une longue distance. La perte d'énergie dans le transport de l'électricité est une des raisons évoquées par la société d'État pour refuser de suivre les recommandations des experts de l'éolien (dont B. Saulnier et R. Reid, 2009) qui préconisent l'installation des éoliennes près des grands barrages hydro électriques existants. Or ce rapport d'Hydro Québec démontre que ces pertes sont minimales.

Les passages d'intérêt sont les pages 14 à 17.

On peut lire dans le rapport que le taux des pertes annuelles se situe autour de 5.36% (p.17). Ce qui est très peu.

Lien vers le rapport:

https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4096-2019/doc/R-4096-2019-B-0013-Demande-Piece-2019_08_02.pdf

Merci.

Louise Morand

Regroupement vigilance énergie Québec